

ADP : STRUCTURATION D'UN TIERS LIEU CULTUREL - STAGE 032/382



COMPTE RENDU DU COPIL

COMITE DE PILOTAGE INTERMEDIAIRE

VALORISATION DU CENTRE BOURG (PROJET PATRIMONIAL TERRITORIAL, COMMUNE D'ESTANG, GERS 32

Intervention ADP n° de stage:032/384

DATES : 04/05/2023 de 16h30 à 18h15

Participants

Membres du COPIL

M. Christophe RANDE	Maire	Mairie d'Estang	Présent
M. DUPUY Alain	1er Adjoint	Mairie d'Estang	Présent
M. LABURTHE Joël	2nd Adjoint finance et environnement	Mairie d'Estang	Présent
M. TAUPIAC David	Conseiller régional et Député du Gers	Région Occitanie	Absent
MM. TINTANÉ Isabelle	Conseillère départementale	Maire de Cazaubon	Absente
MM. VERDIER Sophie	Référente territoire pour le Gers	Région Occitanie	Absente
MM. MOREAU Véronique	Sous-Préfète de l'arrondissement de Condom	Sous Préfecture de Condom	Absente
M. POINSIGNON Frédéric	Secrétaire général de la sous-préfecture	Sous Préfecture de Condom	Présent
M. PEREIRA José-Louis	Directeur	CDT du Gers, Auch	Absent
MM DAL LAGO Laurie	Responsable développement et ingénieure	CDT du Gers, Auch	Présente
M. VERWILGHEN Cédric	Chargé de développement	Ad'Occ, site du Gers, Auch	Absent
représentant CCI		CCI du Gers	Absent
représentant CMA		CMA du Gers	Absent
M. GABAS Michel	Maire d'Eauze, Président du PETR	Mairie d'Eauze, représentant OT	Absent
MM. COMMELIN Florence	Responsable de l'action sociale dans le Gers	CAF du Gers	Absente
M. BEYRIES Philippe	Président de la CCGA	Communauté de Commune du Grand Armagnac	Présent
M. GAILLARD Eric	Chargé de développement - Responsable des programmes Européens et de la contractualisation	PETR Pays Armagnac, Eauze	Absent
M. BUISSON Dominique	Directeur Foncier Ouest	Etablissement Foncier Public	Absent

		d'Occitanie	
M. CAMPAGNOLLE Serge	Directeur	Toit Familial de Gascogne (bailleur social) , Auch	Absent
M. BERAUD Stéphane	Directeur adjoint	Toit Familial de Gascogne (bailleur social) , Auch	Absent
MM. PROUST Laëtitia	Chargé de mission Petites Villes de Demain	Communauté de Commune du Grand Armagnac	Présente
M. DELEAU Lucas	Chargé de Coopération territoriale	Communauté de Commune du Grand Armagnac	Présent
MM DERNIER Marina	Artisane	Représentante des participants	Présente
M VERGES François	Consultant	ATCC Institut, Toulouse	Présent
MM GAULIER Hélène	Chargée d'accompagnement	Mission Formation-Développement, Agence Des Pyrénées	Présente
MM LEMAIRE Gisèle	Secrétaire de mairie	Mairie d'Estang	Absente
MM IBARZ Chloé	Service civique	Mairie d'Estang	Absente
M. BERINGUEL Philippe	Habitant d'Estang		Présent

Membres du groupe de travail

M. MASSAT Bertrand	Salarié du médico-social	Absent
MM. DERNIER Marina	Créatrice (artisane)	Présente
MM. GOUVERNEUR Christelle	Retraitée de la fonction publique (autre acteur éco)	Absente
MM. BOURGEOIS Hélène	Salariée	Absente
M.CESAR Jean-Marc	Artisan peintre (chef d'entreprise)	Absent
MM. ICART Célia	Artisan d'Art (artisane)	Présente
MM. VISBECQ Béatrice	Employée municipale (employée)	Absente
M. CALLENS Gilbert	Retraité (autre acteur éco)	Présent
M. BARBE Gérard	Retraité (autre acteur éco)	Présent

Ordre du jour

1. Présentation de l'avancement de l'accompagnement
2. Échanges et débats

Résumé des échanges

Le comité de pilotage se déroule en présentiel, et est présidé par Mr Christophe RANDE, Maire de la commune d'Estang.

Ouverture de séance par Mr le Maire et accueil de ceux qui participent pour la première fois. Il rappelle qu'une enquête fouillée a été réalisée par les étudiants de l'UPPA.

Lucas Deleau : la démarche permet de monter des projets en répartissant les coûts entre différentes parties prenantes et en répartissant le charge de travail entre bénévoles et salariés.

1. Présentation de l'avancement de l'accompagnement

Les membres du groupe de travail présentent l'avancement de leurs activités à partir du tableau suivant :

COPIL.

- liste activités Besoins Estangois + Tiers lieu Tour
 - Surfaces : 200 m²
 - Gérance. (Tiers lieu Tour)
 - Subventions. ⇒ Salaires + Formation adéquate
- 70% Public ↗
30% Autofinancement

Activités Prioritaires :

- Café bar associatif. (lien Social) Jeunes
- Espace co-working (Dynamisme, Environnement) Numérique
- Médiathèque
- Formations / Sensibilisation (Solidarité) Jeunes
- Promotion Artisans / activités locales
- Solidarité et

- Il s'agit de l'état d'avancement à l'issue de la troisième journée d'accompagnement sur cinq
- Lors du marché de Noël, une soixantaine de questionnaire ont été remplies ce qui a permis de récolter les besoins des Estangois. Une visite de 8 tiers lieux organisée par la Dynamo a permis de valider la possibilité de ces activités :

- Première demande : un café/bar, lieu d'échange
 - Espace de co-working
 - Une médiathèque pour pouvoir agrandir la bibliothèque existante
 - Formation/sensibilisation (informatique, premiers secours, perfectionnement en langues...)
 - Promotion du travail des artisans locaux (show-room). Formation sur les savoirs faire (stuc, cuisine...)
- Toutes ces activités ne sont pas déjà proposées par l'une des 22 associations existantes.
- Médiathèque et espace de co-working doivent être adjacents car les 2 ont besoin de calme.
 - La visite des tiers lieux a montré qu'il fallait une personne compétente et formée pour animer le tiers lieu. C'est ce qui permet au tiers-lieu de bien fonctionner.
 - La surface nécessaire est estimée à 200 m² suite à l'étude de 3 scenarii. Comme il y a environ 100 m² au sol, il faudrait envisager un étage (mais besoin ascenseur).

2. Échanges et débats

- Mr le maire clarifie qu'il faut définir les besoins en m². Ce sera aux architectes de voir comment réorganiser l'ensemble pour répondre à ce besoin de m². Il faut exprimer que l'on a besoin de la terrasse en plus des 200 m².
- On est en espace sauvegardé vu la proximité des arènes. Il y a déjà des recommandations sur la conservation des façades.
- France-service : le territoire est déjà couvert. Donc ce n'est pas possible.
- Aide sociale, conseil numérique pourrait rester à la mairie
- Possibilité d'appel à candidature pour gérer le tiers lieu
- MM. Hélène Gaulier : Il existe des Tiers-lieux en zone rurale ressemblant davantage à votre contexte et à votre dynamique que les Tiers-lieux que vous avez rencontré lors de votre « Tiers-lieu Tour ». Je confirme que ces tiers-lieux ont des personnes compétentes au niveau de la gestion/coordination
- Une visite de St Clar a été faite et couvre de type de tiers lieu.
- M.JoëlLaburthe : on parle de fin 2025-2026 pour le local tiers-lieu. Cela laisse du temps.
- M. Lucas Deleau : La CTG (Convention Territoriale Globale) pour 5 ans (qui inclue les projets d'Eauze, Castelnaud, Estang) pourrait couvrir ce projet (lieu de rencontre : commerces, regrouper des artisans...),
- MM. Laëtitia Proust : Ce projet pourrait aussi s'inscrire dans l'ORT (Opération de Revitalisation Territoriale) dans le programme PVD (Petites Villes de Demain) où Estang est déjà intégrée.
- M. Frédéric Poinsignon: un lieu qui regroupe des artisans en lien avec un lieu de convivialité est très intéressant. Il faut jouer sur cette force d'Estang (une présence d'artisans), la mettre en lumière.
- Groupe de travail : il y a une demande de ces artisans pour un lieu de co-working.
- MM. Hélène Gaulier : pour suivre beaucoup de projets, vous avez un atout, c'est que vous avez des demandes d'artisans classiques et d'artisans d'art. D'autres communes cherchent à attirer ces profils, vous les avez déjà.
- Il y a aussi la question des entrepôts pour les artisans, c'est une autre question qui pourrait être couverte par l'extension de la zone artisanale (sujet PLUI). Fléché dans l'ORT, volet

activité économique.

- Estang est au centre d'un bassin de vie constitué de plus petites communes. Son histoire explique aussi son dynamisme. Une épicerie sous forme de SCIC a été créée il y a 10 ans, puis s'est transformée en SARL. L'Estanguette vend des produits Bio ou en circuit court et accompagne la loi EGALIM de la cantine scolaire.
- M. Lucas Deleau : il faut analyser la possibilité d'utiliser d'autres lieux en complément du lieu principal pour le tiers lieu (par exemple l'école). Ou bien des commerçants se déplaçant vers les nouveaux locaux commerciaux ce qui libérerai d'autres espaces.
- Comment travailler avec les 22 associations ? Pour le moment, elles ne sont pas impliquées. Il y aura une communication vers ces associations après le 29 juin. Les membres du groupe et le conseil municipal assurent le lien pour le moment.
- MM. Hélène Gaulier : Il y a à Aurignac un tiers lieu, « la Cafetière ». Le bar et la petite restauration assurent le modèle économique sur l'année et permettent d'embaucher sur les 2 à 3 mois en haute saison une personne à temps plein. Les activités de bar et petite restauration ont été organisées de façon à ne pas faire concurrence avec les bars et restaurants existants sur la commune.

Concernant votre projet de tiers-lieu, il sera pertinent de pouvoir présenter un modèle économique lors du COPIL final le 29 juin

- M. Joël Laburthe : Comment aller voir la CAF pour identifier les possibilités de financement (EVS (Espace de Vie Sociale), Centre social rural...) ? Cela peut aussi faire partie du modèle économique. Il faudrait les inviter au COPIL final.
- Mais l'EVS demande à ce que l'on puisse monter les dossiers. Il faut avoir la personne pour s'en occuper (La personne qui s'en occupe à St Clar dit qu'il faut 1 journée de travail par mois pour répondre aux demandes de la CAF pour justifier et renouveler le financement).
- MM. Hélène Gaulier : il y aura moins de financement pour les tiers lieux au niveau de la région Occitanie. Les nouveaux critères concernant les aides régionales sont en cours de diffusion. Pour information, une association générale des tiers lieux a été créée en juin 2022 (La Rosée).
- M. Frédéric Poinsignon : il existe d'autres projets sur l'arrondissement. C'est un territoire vivant. L'Etat accompagnera les projets. Le modèle économique est important, il ne faut pas que ce soit une charge pour la mairie. Le CAUE peut fournir les architectes et conseiller. Il y a régulièrement des appels à projets (ANCT) (Agence national de la Cohésion des Territoires). L'association « Bouge ton coq » peut donner des idées sur le café associatif. Sur le montage juridique, il faut se poser la question de la répartition des compétences (inter-communautaire pour l'aspect économique), commune et association (ce qui offre la possibilité de déposer plusieurs demandes de financement).
- Inviter CAUE, MSA et CAF lors du COPIL final.
- MM. Laëtitia Proust : y a-t-il un besoin de mutualiser du personnel administratif de la part des artisans, en particulier pour les normes RGE ? Pour le moment non. Mais cela permettrait de créer un poste administratif.

Clôturé par Christophe RANDE